

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 07 juillet 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

21/065/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Approbation d'une convention de coorganisation du Festival de la Buzine 2021 avec l'association « Château de la Buzine ».

Monsieur le Maire du 6^{ème} secteur soumet au conseil des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique culturelle pour tous, la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements organise des événements culturels tels que les Festivals de la Moline et de la Buzine afin d'offrir aux administrés un accès gratuit à la culture.

Le Festival de la Buzine, dont ce sera la 7^{ème} édition cette année, s'impose comme un événement phare qui clôture la saison estivale.

L'édition 2021 se déroulera du 26 au 28 août dans le parc du Château de la Buzine situé au 56 Traverse de la Buzine dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille.

Le Festival sera coorganisé par la Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements et l'association « Château de la Buzine ».

La convention ci-annexée prévoit les modalités de cette collaboration.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Est approuvée la convention de coorganisation entre la Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements et l'association « Château de la Buzine » ci-annexée.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**